

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

[illegible]

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration d'ensemble de vos revenus de 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative (renvoi à 0).

• NOM PRENOM : THOMAS Eric
ADRESSE (COMPLÉTEZ ET DONNÉ LE) : 2 place Royale 78000 VERSAILLES

(Article 173-2 du Code général des impôts)

DECLARATION DES REVENUS ENCAISSES A L'ETRANGER 2007

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Impôt	Impôt	Impôt
LUXEMBOURG (1)	18 %	18 %	18 %
MACÉDOINE	18 %	18 %	18 %
MADAGASCAR	18 %	18 %	18 %
MALAISIE (2)	18 %	18 %	18 %
MALI (2)	18 %	18 %	18 %
MALI (2)	18 %	18 %	18 %
MALTA (2)	18 %	18 %	18 %
MAROC (2)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
MAURICE (2)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
MAURITANIE (2)	19 %	19 %	19 %
MAURITIE (2)	18 %	18 %	18 %
MEXIQUE (2)	18 %	18 %	18 %
MONTÉNÉGO (2)	18 %	18 %	18 %
NAMIBIE (2)	18 %	18 %	18 %
NIGER (2)	19 %	19 %	19 %
NIGÉRIA (2)	18 %	18 %	18 %
NORVÈGE	18 %	18 %	18 %
NORVÈGE (2)	18 %	18 %	18 %
NOUVELLE-ZÉLANDE	18 %	18 %	18 %
OMAN	11 %	11 %	11 %
OUZBÉKISTAN (2)	11 %	11 %	11 %
PAKISTAN (2)	18 %	18 %	18 %
PAYS-BAS (2)	18 %	18 %	18 %
PHILIPPINES (2)	25 %	25 %	25 %
POLONIE	18 %	18 %	18 %
POLYNÉSIE FRANÇAISE (2)	18 %	18 %	18 %
PORTUGAL (2)	18 %	18 %	18 %
QATAR	11 %	11 %	11 %
ROUMANIE	11 %	11 %	11 %
ROYAUME-UNI	11 %	11 %	11 %
RUSSIE (2)	18 %	18 %	18 %
SAÏGON (2)	18 %	18 %	18 %
SÉNÉGAL (2)	18 %	18 %	18 %
SINGAPOUR	11 %	11 %	11 %
SLOVAQUIE	11 %	11 %	11 %
SRI LANKA (2)	18 %	18 %	18 %
SUÈDE	18 %	18 %	18 %
SUISSE	18 %	18 %	18 %
TAÏWAN (2)	11 %	11 %	11 %
THAÏLANDE (2)	13,70 %	13,70 %	13,70 %
Togo	18 %	18 %	18 %
TIMOR-LEST (2)	18 %	18 %	18 %
TUNISIE (2)	13,00 %	13,00 %	13,00 %
TURQUIE (2)	25 %	25 %	25 %
UKRAÏNE (2)	18 %	18 %	18 %
URUGUAY	11 %	11 %	11 %
VENÉZUELA (2)	6 %	6 %	6 %
VÉT NAM (2)	18 %	18 %	18 %
EX-YOUGOSLAVIE	18 %	18 %	18 %
ZIMBABWE (2)	25 %	25 %	25 %
DIRECTIVE "PAPAYE"	18 %	18 %	18 %

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Impôt	Impôt	Impôt
AFRIQUE DU SUD	18 %	18 %	18 %
ALBANIE	18 %	18 %	18 %
ALGERIE (2)	18 %	18 %	18 %
ALLEMAGNE	18 %	18 %	18 %
ARABIE SAOUDITE	18 %	18 %	18 %
ARGENTINE (2)	25 ou 18 %	25 ou 18 %	25 ou 18 %
ARMÉNIE (2)	17,2 %	17,2 %	17,2 %
ATTESTATION	18 %	18 %	18 %
ATTESTATION	18 %	18 %	18 %
ATTESTATION	18 %	18 %	18 %
AUTRICHE	18 %	18 %	18 %
AZÉRBAYDZAN	11 %	11 %	11 %
BAHREIN	18 %	18 %	18 %
BANGLADESH (2)	18 %	18 %	18 %
BELGIQUE	18 %	18 %	18 %
BENIN	18 %	18 %	18 %
BOLIVIE	18 %	18 %	18 %
BOTSWANA (2)	18 %	18 %	18 %
BRESIL (2)	18 %	18 %	18 %
BULGARIE	18 %	18 %	18 %
BURKINA FASO (2)	19 %	19 %	19 %
CAMÉROUN (2)	18 %	18 %	18 %
CANADA (2)	18 %	18 %	18 %
REP. CENTRAFRICAINE (2)	13,70 %	13,70 %	13,70 %
CHILI (2)	17,2 %	17,2 %	17,2 %
CHINE (2)	11 %	11 %	11 %
CHYPRE (2)	18 %	18 %	18 %
CONGO	25 %	25 %	25 %
CORÉE (2)	18 %	18 %	18 %
CÔTE D'IVOIRE (2)	22 ou 18 %	22 ou 18 %	22 ou 18 %
CROATIE	18 %	18 %	18 %
DANEMARK	18 %	18 %	18 %
EGYPTE (2)	18 %	18 %	18 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	18 %	18 %	18 %
ÉQUATEUR (2)	18 %	18 %	18 %
ESPAGNE (2)	18 %	18 %	18 %
ESTONIE (2)	18 %	18 %	18 %
ÉTATS-UNIS	18 %	18 %	18 %
FINLANDE (2)	11 %	11 %	11 %
GABON (2)	18 %	18 %	18 %
GHANA (2)	18 %	18 %	18 %
GRÈCE	11 %	11 %	11 %
GUINÉE (2)	18 %	18 %	18 %
HONGRIE	18 %	18 %	18 %
INDONÉSIE (2)	18 %	18 %	18 %
IRAN	25 %	25 %	25 %
IRLANDE	18 %	18 %	18 %
ISLANDE	18 %	18 %	18 %
ISRAËL (2)	18 %	18 %	18 %
ITALIE (2)	18 %	18 %	18 %
JAPON (2)	17,2 %	17,2 %	17,2 %
JORDANIE (2)	18 %	18 %	18 %
KAZAKHSTAN (2)	18 %	18 %	18 %
KOWEÏT	18 %	18 %	18 %
LETTONIE (2)	18 %	18 %	18 %
LITHUANIE (2)	18 %	18 %	18 %

SIGNALMENTS

47

V

ET DES ÉVÉNEMENTS DES PROJECTIONS NON SATURÉS EN ÉLÉMENTS (CADRE A)

MONTANT BRUT DES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT (CARRÉE D)

[illegible]

A REPORTER DRAFTS
DE LA DÉCLARATION DES REVENUS

1402

0

INDIQUEZ LE BENEFICIAIRE DES REVENUS : VOUS OU CONJUGT* OU PERSONNES A CHARGE	NOU DU PAYS OU DU TERRITOIRE OU CHAQUE REVENU A ETE REALISE	NATURE DU REVENU	MONTANT BRUT DU REVENU HORS COTISATIONS SOCIALES (EN EURO)	MONTANT DES CHARGES AFFERENTES AU REVENU EN EURO FAITES QUE LE MONTANT DE L'IMPOT EFFECTUEMENT MONTANT A TIRER
--	--	------------------	---	--

NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE DE CHAQUE REVENU A ÊTRE ENCAISSÉ	• BÉNÉFICES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 15 VOUS COMPTENT PERSONNES À CHARGE • BÉNÉFICES DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES OU ARTISANALES 16 VOUS COMPTENT PERSONNES À CHARGE • BÉNÉFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES 17 VOUS COMPTENT PERSONNES À CHARGE	MONTANT DU RENDITE EN EUROS (PORTÉZ LE SIGNE +) OU DU DÉFICIT (PORTÉZ LE SIGNE -) <i>Remarque : ces sommes sont à ajouter à ces déductions, mais reçues du même nature perçues en France et dans les D.T.M.</i>	A REMPLIR DES REVENUS • 5 - REVENUS LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SIMILAIRES NON SALARIAUX
--	---	--	---